

09 DECEMBRE 2021



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCÈS – VERBAL DE LA SÉANCE

HAUTES TERRES COMMUNAUTE

4, rue du faubourg Notre-Dame 15 300 MURAT

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Massiac, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Membres présents :

ACHALME Didier	DALLE Thierry	MAJOREL Danièle	RONGIER Jean
AMAT Gilles	DE MAGALHAES Franck	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DELPIROU Denis	PAGENEL Bernard	SARANT Philippe
ARMANDET Djuwan	FOURNAL Xavier	PENOT Jean-Pierre	SOULIER Christophe
BATIFOULIER Karine	GOMONT Danielle	PONCHET – PASSEMARD Colette	TEISSEDRE Claire
BOUARD André	JOB Eric	POUDEROUX Gérard	TOUZET Josette
BUCHON Frédérique	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	REBOUL Jean-Paul	TUFFERY Marie-Claire
CEYTRE Georges	LANDES Jean-François	ROCHE Félix	VERNET Roland
CHABRIER Gilles	LEBERICHEL Philippe	ROCHE Pierrick	VIALA Eric

Membres absents excusés :

BATIFOULIER Vivien	DONIOL Christian	MARSAL Michel	TRONCHE André
BEAUFORT – MICHEL Bernadette	GENEIX David	MATHIEU Thierry	VAN SIMMERTIER Alain
CHARBONNIER Marie-Ange	GRIFFE Alain	MENINI Vincent	VERDIER Jean-Louis
CHAUVEL Lucette	JOUVE Robert	PORTENEUVE Michel	
CHEVALLET Béatrice	JUILLARD Pierre	PRADEL Ghyslaine	
CRAUSER Magali	LESCURE Luc	TIBLE Marie-Laure	

Pouvoirs :

CHARBONNIER Marie-Ange à ARMANDET Djuwan
CHAUVEL Lucette à BUCHON Frédérique
CHEVALLET Béatrice à ROCHE Pierrick
CRAUSER Magali à CHABRIER Gilles
DONIOL Christian à MEISSONNIER Daniel
JOUVE Robert à ACHALME Didier
JUILLARD Pierre à CHABRIER Gilles
MATHIEU Thierry à MEISSONNIER Daniel
PRADEL Ghyslaine à PONCHET-PASSEMARD Colette
TIBLE Marie-Laure à ARMANDET Djuwan

- **Date de convocation : 02 décembre 2021**
- **Secrétaire de séance : BATIFOULIER Karine**
- **Membres en exercice : 57**
- **Présents : 36**
- **Pouvoirs : 10**
- **Votants : 46**

Monsieur le Président constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 20h27. Conformément à l'article à L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Karine BATIFOULIER a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président sollicite l'avis des élus communautaires sur l'ordre du jour transmis. Le Conseil communautaire valide à l'unanimité l'ordre du jour de la séance. Le Président propose d'ajouter les rapports complémentaires suivants au déroulé de l'ordre du jour de la séance :

1. Avenant de prolongation à la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par la Région Auvergne Rhône-Alpes ;
2. Avis sur le projet de création de la carrière « Les Gravilles » à Massiac ;
3. Signature de l'avenant n°1 au Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) ;
4. Création d'un emploi non permanent – contrat de projet : Chef(fe) de projet CRTE.

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité le rajout des rapports cités ci-dessus à l'ordre du jour de la séance.

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

Rapport n°1 – Délibération n°2021CC-211 : Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 04 octobre 2021

Rapporteur : Didier ACHALME

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire 04 octobre 2021 ci-joint ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°2 – Délibération n°2021CC-212 : Adoption du compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire

Rapporteur : Didier ACHALME

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte-rendu des actes pris par délégation du Conseil communautaire ci-joint ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°3 – Délibération n°2021CC-213 : Désignation des représentants de Hautes Terres Communauté au sein du Comité syndical du SYTEC

Rapporteur : Didier ACHALME

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **DE DÉSIGNER** Monsieur Gilles AMAT pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal. Ainsi, les représentants de Hautes Terres Communauté au sein du Comité syndical du SYTEC sont les suivants :

- ACHALME Didier
- AMAT Gilles
- FURNAL Xavier
- ROSSEEL Philippe
- PORTENEUVE Michel
- ROCHE Pierrick
- CHABRIER Gilles
- VIALA Éric
- MEISSONNIER Daniel
- ARMANDET Djuwan
- CEYTRE Georges
- PONCHET PASSEMARD Colette
- DE MAGALHAES Franck
- VERNET Roland

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°4 – Délibération n°2021CC-214 : Désignation des représentants de Hautes Terres Communauté au sein des copropriétés

Rapporteur : Didier ACHALME

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **DE DÉSIGNER** Monsieur Thierry DALLE pour siéger en tant que délégué suppléant au sein du syndicat Cantal Habitat pour la Maison des services de Neussargues. Ainsi, les représentants de Hautes Terres Communauté au sein des syndicats de copropriétés sont les suivants :

COPROPRIÉTÉ	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
BENET IMMOBILIER (Maison de santé de Murat)	PORTENEUVE Michel	CHABRIER Gilles
ABRY IMMOBILIER (Médiathèque de Massiac)	PORTENEUVE Michel	BOUARD André
CANTAL HABITAT (Maison des services de Neussargues)	PORTENEUVE Michel	DALLE Thierry

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°5 – Délibération n°2021CC-215 : Désignation des représentants de Hautes Terres Communauté au sein des Conseils d'administration des collèges du territoire

Rapporteur : Didier ACHALME

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **DE DÉSIGNER** les conseillers communautaires titulaires et suppléants suivants pour représenter Hautes Terres Communauté au sein des Conseils d'administration des collèges du territoire :

COLLÈGE	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Collège Georges Pompidou – Murat	CHEVALLET Béatrice	JOB Eric
Collège Pierre Galéry – Massiac	JOB Eric	MAJOREL Danièle
Collège Maurice Peschaud – Allanche	PONCHET PASSEMARD Colette	CHEVALLET Béatrice

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

RESSOURCES HUMAINES

Rapport n°6 – Délibération n°2021CC-216 : Approbation du règlement intérieur modifié de Hautes Terres Communauté

Rapporteur : Colette PONCHET-PASSEMARD

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'ADOPTER** la nouvelle version du règlement intérieur des services de Hautes Terres Communauté selon les modifications suivantes :

- P15/149 : organisation du travail hebdomadaire sur la proposition 3 - 70 h sur 9 jours

Organisation : 7 jours à 8h, 2 jours à 7h

Est modifiée comme suit :

« Organisation modulable possible en journées de 7h / 7h30 / 8h » ;

- P16/149 : "saisonnalité" du service randonnée

Novembre, décembre, janvier, février = 4 jours par semaine = 28 heures hebdo

Mars, avril, mai, octobre = 5 jours par semaine = 36 heures hebdo

Juin, juillet, août, septembre = 5 jours par semaines = 41 heures hebdo

Est modifiée comme suit :

« Novembre, décembre, janvier, février = 4 jours par semaine = 28 heures hebdo

Mars, avril, 2 premières semaines de mai, 2 dernières semaines de septembre, octobre = 5 jours par semaine = 36 heures hebdo

2 dernières semaines de mai, juin, juillet, août, 2 premières semaines de septembre = 5 jours par semaines = 41 heures hebdo » ;

- P17/149 : horaires de la médiathèque intercommunale

Lundi de 16h à 18h30, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h, mercredi 9h à 12h et de 14h à 17h, jeudi de 15h30 à 18h30 et samedi de 9h à 12h

Sont modifiés comme suit :

« Lundi de 16h à 18h, mardi de 9h à 12h et de 15h à 17h30, mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, jeudi de 15h à 18h, vendredi de 9h à 12h et de 15 à 17h, samedi de 9h à 12h » ;

- P17/149 : horaires de la Maison de services de Neussargues en Pinatelle

Lundi 13h30 à 17h30, mardi à vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, samedi de 9h à 12h

Sont modifiés comme suit :

« Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h » ;

- P17/149 : horaires du Fablab

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Sont modifiés comme suit :

« Lundi de 14h à 18h

Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Mercredi de 14h à 18h et de 19h à 21h

Vendredi de 14h à 18h et de 19h à 22h

Samedi de 10 à 14h » ;

- P21/149 : a) Heures supplémentaires non rémunérées / compensées

Ajout : Les heures supplémentaires pour les catégories A ou responsables de pôle avaient été attribuées à hauteur de 50 % pour compenser un régime indemnitaire inexistant. Dans le cadre du RIFSEEP, les fonctionnaires percevront l'IFSE, ce qui entraîne la perte du bénéfice de cette mesure provisoire.

Pas de changement pour les personnels contractuels.

- P25/149 : congés du service « gestion des déchets »

Ajout : La demande de congé est à effectuer en décembre de l'année N-1 pour l'année N, les agents ont pour habitude de donner leurs souhaits de congés lors de l'entretien professionnel qui se déroule le 1^{er} trimestre de l'année en cours.

- P32/149 : article 4

Ajout : Au titre de la formation professionnelle, et dans le cadre de la préparation aux concours ou examens de la fonction publique, il est ajouté le temps consacré aux « devoirs à rendre » qui sera considéré comme du temps de travail pour la moitié de celui-ci.

- **DE COMMUNIQUER** ce règlement à tout agent employé par Hautes Terres Communauté ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°7 – Délibération n°2021CC-217 : Nature et durée des autorisations spéciales d'absence (ASA)

Rapporteur : Colette PONCHET-PASSEMARD

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la modification des autorisations spéciales d'absence comme suit :

Type d'évènement	Nombre de jours octroyés
Représentants des organisations syndicales pour participer aux congrès ou réunions des organismes directeurs des unions fédérations ou confédérations de syndicats non représentées au Conseil Commun de la FP	10 jours par an
Représentants des organisations syndicales pour participer aux congrès ou réunions des organismes directeurs des unions fédérations ou confédérations de syndicats représentées au Conseil Commun de la FP	20 jours par an
Représentants aux CAP et organismes statutaires (CT, CHSCT, conseil de discipline...)	Le délai de route, la durée de la réunion et le délai de préparation et/ou de compte rendu de la réunion à équivalence de la durée de la réunion
Concours et examens	Le(s) jour(s) des épreuves
Formation professionnelle	Le temps de la formation
Devoirs à rendre / concours blancs (préparation concours ou examen)	50 % du temps nécessaires à ces épreuves
Visite devant le médecin de prévention dans le cadre de la surveillance médicale obligatoire des agents (tous les 2 ans) Examens médicaux complémentaires, pour les agents soumis à des risques particuliers, les handicapés et les femmes enceintes.	Le temps de la visite ou des examens

- **DE CHARGER** Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°8 – Délibération n°2021CC-218 : Débat sur la protection sociale complémentaire

Rapporteur : Colette PONCHET-PASSEMARD

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **DE PRENDRE ACTE** du débat sur la protection sociale complémentaire des agents de Hautes Terres Communauté ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°9 – Délibération n°2021CC-219 : Fixation des indices de traitement des assistants d'enseignement artistiques en contrat à durée indéterminée

Rapporteur : Colette PONCHET-PASSEMARD

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la fixation des indices de rémunération en fonction de la grille de rémunération applicable aux emplois concernés ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°10 – Délibération n°2021CC-220 : Création d'un emploi agent de développement culturel – Reconduction en CDI

Rapporteur : Colette PONCHET-PASSEMARD

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **DE CREER** un poste contractuel de chargé de mission développement culturel dans les conditions suivantes : transformer le CDD correspondant à échoir au 6 février 2022, en CDI à compter du 7 février 2022, la clause relative à la rémunération étant identique à celle du CDD, c'est-à-dire fixée sur le grade d'attaché territorial ;
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des emplois comme suit à compter du 09 décembre :
 - Filière : administrative,
 - Cadre d'emploi : attachés,
 - Grade : attaché territorial :
 - Ancien effectif CDI : 0
 - Nouvel effectif CDI : 1
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

FINANCES

Rapport n°11 – Délibération n°2021CC-221 : Commission locale d'évaluation des charges transférées : adoption du rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation

Rapporteur : Xavier FURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :Présents : 36
Pour : 46Procurations : 10
Abstention : 0Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation depuis 2017 comme ci-annexé ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de notifier le présent rapport aux communes membres de Hautes Terres Communauté ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Responsable de la trésorerie de Murat.

Rapport n°12 – Délibération n°2021CC-222 : Fixation définitive du montant des attributions de compensation

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :Présents : 36
Pour : 46Procurations : 10
Abstention : 0Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le montant définitif des attributions de compensation par commune comme indiqué ci-dessous :

COMMUNE	MONTANT DEFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION
ALBEPierre-BREDONS	13 640 €
ALLANCHE	184 755 €
AURIAc-L'EGLISE	20 247 €
BONNAC	21 072 €
CELOUX	7 124 €
CHARMENSAC	4 320 €
CHAZELLES	2 411 €
DIENNE	6 217 €
FERRIERES-SAINT-MARY	37 892 €
JOURSAC	15 355 €
LA CHAPELLE D'ALAGNON	- 3 203 €
LA CHAPELLE-LAURENT	88 396 €
LANDEYRAT	9 719 €
LAURIE	8 170 €
LAVEISSENET	3 049 €
LAVEISSIERE	154 224 €
LAVIGERIE	-4 384 €
LEYVAUX	4 320 €
MARCENAT	54 148 €
MASSIAC	455 878 €
MOLEDES	8 305 €
MOLOMPIZE	44 472 €
MURAT	378 118 €

NEUSSARGUES EN PINATELLE	132 916 €
PEYRUSSE	23 766 €
PRADIERS	9 461 €
RAGEADE	68 961 €
SAINT-MARY-LE-PLAIN	18 360 €
SAINT-PONCY	33 200 €
SAINT-SATURNIN	27 184 €
SEGUR-LES-VILLAS	29 054 €
VALJOUZE	4 738 €
VERNOLS	4 765 €
VEZE	19 730 €
VIRARGUES	17 995 €

- **DE PRECISER QUE** les attributions de compensation seront versées trimestriellement pour les montants annuels supérieurs à 15 000 € et annuellement pour les montants annuels inférieurs ou égaux à 15 000 € ;
- **DE PRENDRE EN COMPTE** les attributions de compensation et les intégrer dans le budget en cours et les budgets à venir ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Responsable de la trésorerie de Murat.

Rapport n°13 – Délibération n°2021CC-223 : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement sur le budget 2022 - Budget principal

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'autorisation donnée à Monsieur le Président d'engagement, de mandatement et de liquidation des dépenses d'investissement 2022 jusqu'à l'adoption du budget pour les opérations d'investissement pour un montant maximum de 793 026.65 € :

OPERATION	LIBELLE	Budget 2021	Crédits ouverts BP 2022
Opération non affectée	2031 - Frais d'études	30 000,00 €	7 500,00 €
TOTAL OPERATION NON AFFECTEE		30 000,00 €	7 500,00 €
Opération 153 - Maison de santé Murat	2313 - Immos en cours constructions	1 246,33 €	311,58 €
TOTAL OPERATION 153		1 246,33 €	311,58 €
Opération 155 - Travaux de bâtiments	21318 - Autres bâtiments publics	17 500,00 €	4 375,00 €
	2132 - Immeubles de rapport	73 316,80 €	18 329,20 €
	2135 - installations générales, agencements, aménagements	58 946,80 €	14 736,70 €
	21568 - Autre matériel d'outillage d'incendie et de défense civile	1 000,00 €	250,00 €
	2313 - Immos en cours constructions	141 083,20 €	35 270,80 €
TOTAL OPERATION 155		291 846,80 €	72 961,70 €

Opération 158 - Travaux Parc d'activités de Neussargues	2315 - Immos en cours - installations matériel et outillages techniques	75 305,00 €	18 826,25 €
TOTAL OPERATION 158		75 305,00 €	18 826,25 €
Opération 159 – Domaine nordique de Prat de Bouc	2041582 - Autres groupements	15 000,00 €	3 750,00 €
TOTAL OPERATION 159		15 000,00 €	3 750,00 €
Opération 160 – Pépinière entreprises de Neussargues	2315 - Immos en cours - installations matériel et outillages techniques	40 430,00 €	10 107,50 €
TOTAL OPERATION 160		40 430,00 €	10 107,50 €
Opération 161 - Acquisition de matériel	2051 - Concessions et droits similaires	3 260,00 €	815,00 €
	2158 - Autres installations matériel et outillages techniques	5 507,54 €	1 376,89 €
	2182 - Matériel de transport	70 000,00 €	17 500,00 €
	2183 - Matériel de bureau et informatique	6 409,85 €	1 602,46 €
	2184 – Mobilier	2 500,00 €	625,00 €
	2188 - Autres immobilisations corporelles	13 000,00 €	3 250,00 €
TOTAL OPERATION 161		100 677,39 €	25 169,35 €
Opération 162 - Contrat territorial Alagnon	2315 - Immos en cours - installations matériel et outillages techniques	101 400,00 €	25 350,00 €
TOTAL OPERATION 162		101 400,00 €	25 350,00 €
Opération 171 - Maison de services Massiac	2313 - Immos en cours constructions	96 704,00 €	24 176,00 €
TOTAL OPERATION 171		96 704,00 €	24 176,00 €
Opération 172 - Pépinière entreprises Massiac	2113 - Terrains aménagés autres que voirie	26 988,00 €	6 747,00 €
	2313 - Immos en cours constructions	58 913,00 €	14 728,25 €
TOTAL OPERATION 172		85 901,00 €	21 475,25 €
Opération 173 - Maison de services et du tourisme Allanche	2313 - Immos en cours constructions	124 617,97 €	31 154,49 €
TOTAL OPERATION 173		124 617,97 €	31 154,49 €
Opération 174 - Restauration petit Patrimoine	2314 - Immos en cours constructions sur sol d'autrui	930 000,00 €	232 500,00 €
TOTAL OPERATION 174		930 000,00 €	232 500,00 €
Opération 176 - Sport santé	2182 - Matériel de transport	21 000,00 €	5 250,00 €
	2188 - Autres immobilisations corporelles	36 000,00 €	9 000,00 €
TOTAL OPERATION 176		57 000,00 €	14 250,00 €
Opération 179 - Voie de canyoning	2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	1 516,80 €	379,20 €
TOTAL OPERATION 179		1 516,80 €	379,20 €
Opération 180 - Voie verte du Cézallier	2031 - Frais d'études	36 000,00 €	9 000,00 €
TOTAL OPERATION 180		36 000,00 €	9 000,00 €
Opération 182 - Aires de camping-car	2145 - Constructions sur sol d'autrui	120 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL OPERATION 182		120 000,00 €	30 000,00 €

Opération 184 - Equipements et mobiliers divers	2158 - Autres installations matériel et outillages techniques	12 060,00 €	3 015,00 €
	2188 - Autres immobilisations corporelles	21 440,00 €	5 360,00 €
TOTAL OPERATION 184		33 500,00 €	8 375,00 €
Opération 185 - MSAP Allanche – scénographie	2313 - Immos en cours constructions	7 462,00 €	1 865,50 €
	TOTAL OPERATION 185		7 462,00 €
Opération 186 - MSAP Allanche et Massiac - Mobilier	2183 - Matériel de bureau et informatique	21 255,00 €	5 313,75 €
	2184 - Mobilier	51 830,00 €	12 957,50 €
TOTAL OPERATION 186		73 085,00 €	18 271,25 €
Opération 187 - Extension relais petite enfance équipement	2182 - Matériel de transport		0,00 €
	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 005,00 €	251,25 €
TOTAL OPERATION 187		1 005,00 €	251,25 €
Opération 188 - Etude mobilité	2031 - Frais d'études	1 566,00 €	391,50 €
	TOTAL OPERATION 188		1 566,00 €
Opération 189 - Equipement informatique	2051 - Concessions et droits similaires		0,00 €
	21318 - Autres Constructions	5 000,00 €	1 250,00 €
	2135 - Installations générales, agencements, aménagements de constructions	12 175,98 €	3 044,00 €
	2183 - Matériel de bureau et informatique	137 983,34 €	34 495,84 €
TOTAL OPERATION 189		155 159,32 €	38 789,83 €
Opération 190 - Plan local urbanisme intercommunal	202 - Frais réalisations document urbanisme et numérisation cadastre	250 000,00 €	62 500,00 €
	2033 - Frais insertion	3 000,00 €	750,00 €
TOTAL OPERATION 190		253 000,00 €	63 250,00 €
Opération 191 - Gorges Haut Alagnon Canyoning	2031 - Frais d'études	21 360,00 €	5 340,00 €
	2128 - Autres agencements et aménagements de constructions	109 600,00 €	27 400,00 €
	2188 - Autres immobilisations corporelles	3 600,00 €	900,00 €
TOTAL OPERATION 191		134 560,00 €	33 640,00 €
Opération 192 - Aides aux entreprises	204121 - Régions - Biens mobiliers matériel et études	11 887,00 €	2 971,75 €
	20421 - Privés biens mobiliers matériel et études	100 000,00 €	25 000,00 €
TOTAL OPERATION 192		111 887,00 €	27 971,75 €
Opération 193 - Equipements mobilité	2041581 - Subventions d'équipements versés - Autres groupements	36 730,00 €	9 182,50 €
	2188 - Autres immobilisations corporelles	190 200,00 €	47 550,00 €
TOTAL OPERATION 193		226 930,00 €	56 732,50 €
Opération 194 -Etude mobilité douce Massiac Le Lioran	2031 - Frais d'études	48 000,00 €	12 000,00 €
	TOTAL IOPERATION 194		48 000,00 €
Opération 195 - Equipements et instruments école de musique	2188 - Autres immobilisations corporelles	18 307,00 €	4 576,75 €
	TOTAL OPERATION 195		18 307,00 €
TOTAL		3 172 106,61 €	793 026,65 €

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Responsable de la Trésorerie de Murat.

Rapport n°14 – Délibération n°2021CC-224 : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement sur le budget 2022 - Budget pôle viande

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'autorisation donnée à Monsieur le Président d'engagement, de mandatement et de liquidation des dépenses d'investissement 2022 jusqu'à l'adoption du budget pour les opérations d'investissement pour un montant maximum de 59 541.94 € :

OPERATION	LIBELLE	Budget 2021	Crédits ouverts BP 2022
Opération non affectée	2031 - Frais d'études	7 000,00 €	1 750,00 €
	2313 - Immos en cours - Constructions	231 167,75 €	57 791,94 €
TOTAL OPERATION NON AFFECTEE		238 167,75 €	59 541,94 €
TOTAL		238 167,75 €	59 541,94 €

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Responsable de la Trésorerie de Murat.

Rapport n°15 – Délibération n°2021CC-225 : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement sur le budget 2022 - Budget réseau chaleur bois de Murat

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'autorisation donnée à Monsieur le Président d'engagement, de mandatement et de liquidation des dépenses d'investissement 2022 jusqu'à l'adoption du budget pour les opérations d'investissement pour un montant maximum de 13 643.14 € :

OPERATION	LIBELLE	Budget 2021	Crédits ouverts BP 2022
Opération non affectée	2153 - Installation à caractère spécifique	22 456,03 €	5 614,01 €
TOTAL OPERATION NON AFFECTEE		22 456,03 €	5 614,01 €
Opération 160 – Travaux et installation chaufferie	2153 - Installation à caractère spécifique	32 116,54 €	8 029,14 €
TOTAL OPERATION 160		32 116,54 €	8 029,14 €
TOTAL		54 572,57 €	13 643,14 €

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Responsable de la Trésorerie de Murat.

Rapport n°16 – Délibération n°2021CC-226 : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement sur le budget 2022 - Budget déchets ménagers

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :Présents : 36
Pour : 46Procurations : 10
Abstention : 0Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'autorisation donnée à Monsieur le Président d'engagement, de mandatement et de liquidation des dépenses d'investissement 2022 jusqu'à l'adoption du budget pour les opérations d'investissement pour un montant maximum de 143 496.05 € :

OPERATION	LIBELLE	Budget 2021	Crédits ouverts BP 2022
Opération non affectée	2158 - Autres installations matériel et outillages techniques	120 000,00 €	30 000,00 €
	21571 - Matériel roulant	600,00 €	150,00 €
TOTAL OPERATION NON AFFECTEE		120 600,00 €	30 150,00 €
Opération 160 - Equipements et travaux déchetterie	2135 - Installations générales, agencements, aménagements de constructions	500,00 €	125,00 €
	21534 - Réseaux d'électrification	1 524,00 €	381,00 €
	2158 - Autres installations matériel et outillages techniques	9 184,20 €	2 296,05 €
TOTAL OPERATION 160		11 208,20 €	2 802,05 €
Opération 161 - Acquisitions Bennes à ordures ménagères	2182 - Matériel de transport	300 000,00 €	75 000,00 €
TOTAL OPERATION 161		300 000,00 €	75 000,00 €
Opération 181 - Equipements et travaux divers	2135 - Installations générales, agencements, aménagements de constructions	1 000,00 €	250,00 €
	21568 - Autre matériel d'incendie et de défense civile	500,00 €	125,00 €
	2158 - Autres installations matériel et outillages techniques	70 000,00 €	17 500,00 €
	2183 - Matériel de bureau et informatique	2 376,00 €	594,00 €
	2315 - Immos en cours - installations matériel et outillages techniques	42 000,00 €	10 500,00 €
TOTAL OPERATION 181		115 876,00 €	28 969,00 €
Opération 182 - Décharge Foufouilloux	2031 - Frais d'études	10 000,00 €	2 500,00 €
	2111 - Terrains nus	1 800,00 €	450,00 €
TOTAL OPERATION 182		11 800,00 €	2 950,00 €
Opération 183 - Déchetterie Neussargues	2111 - Terrains nus	1 500,00 €	375,00 €
	2135 - Installations générales, agencements, aménagements de constructions	1 000,00 €	250,00 €
	21534 - Réseaux d'électrification	12 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL OPERATION 183		14 500,00 €	3 625,00 €
TOTAL		573 984,20 €	143 496,05 €

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Responsable de la Trésorerie de Murat.

Rapport n°17 – Délibération n°2021CC-227 : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement sur le budget 2022 - Budget chantier d'insertion

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :Présents : 36
Pour : 46Procurations : 10
Abstention : 0Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'autorisation donnée à Monsieur le Président d'engagement, de mandatement et de liquidation des dépenses d'investissement 2022 jusqu'à l'adoption du budget pour les opérations d'investissement pour un montant maximum de 1 250 € :

OPERATION	LIBELLE	Budget 2021	Crédits ouverts BP 2022
Opération non affectée	2158 - Autres installations, matériel et outillages techniques	3 000,00 €	750,00 €
	2183 - Matériel de bureau et informatique	100,00 €	25,00 €
	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 900,00 €	475,00 €
TOTAL OPERATION NON AFFECTEE		5 000,00 €	1 250,00 €
TOTAL		5 000,00 €	1 250,00 €

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Responsable de la Trésorerie de Murat.

Rapport n°18 – Délibération n°2021CC-228 : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement sur le budget 2022 - Budget prestation de services aux communes

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'autorisation donnée à Monsieur le Président d'engagement, de mandatement et de liquidation des dépenses d'investissement 2022 jusqu'à l'adoption du budget pour les opérations d'investissement pour un montant maximum de 24 566.25 € :

OPERATION	LIBELLE	Budget 2021	Crédits ouverts BP 2022
Opération non affectée	21568 - Matériel de défense et d'incendie	55,00 €	13,75 €
	2158 - Autres installations, matériel et outillages techniques	6 210,00 €	1 552,50 €
TOTAL OPERATION NON AFFECTEE		6 265,00 €	1 566,25 €
Opération 101 - Matériel et équipements service voirie	204171 - Subventions d'équipements versées - Autres EPL	68 000,00 €	17 000,00 €
	2182 - Matériel de transport	20 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL OPERATION 101		88 000,00 €	22 000,00 €
Opération 102 - Equipements service mutualisation aux communes	2183 - Matériel de bureau et informatique	4 000,00 €	1 000,00 €
	2184 - Mobilier		0,00 €
TOTAL OPERATION 102		4 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL		98 265,00 €	24 566,25 €

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Responsable de la Trésorerie de Murat.

Rapport n°19 – Délibération n°2021CC-229 : Budget principal – décision modificative n°5

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la décision modificative suivante sur le budget principal 2021 :

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
FONCTIONNEMENT					
6681	Indemnité pour remboursement anticipée d'emprunt	3 385,15 €			
TOTAL CHAPITRE 66 CHARGES FINANCIERES		3 385,15 €	TOTAL CHAPITRE		0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- 3 385,15 €			
TOTAL CHAPITRE 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		- 3 385,15 €	TOTAL CHAPITRE		0,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		0,00 €
INVESTISSEMENT					
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
166	Refinancement de la dette	37 363,68 €	021	Virement de la section de fonctionnement	- 3 385,15 €
TOTAL CHAPITRE 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		37 363,68 €	TOTAL CHAPITRE 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		- 3 385,15 €
			024	Produits de cessions	40 748,83 €
TOTAL OPERATION		0,00 €	TOTAL CHAPITRE 024 PRODUITS DE CESSIONS		40 748,83 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		37 363,68 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		37 363,68 €

- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour procéder aux ajustements indiqués ci-dessus ;
- **DE PRENDRE EN COMPTE** ces ajustements dans le budget de l'année en cours ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le responsable de la trésorerie de Murat.

Rapport n°20 – Délibération n°2021CC-230 : Budget mobilité – décision modificative n°1

Rapporteur : Xavier FOURNAL

Le Conseil communautaire, oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la décision modificative suivante sur le budget annexe mobilité :

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
FONCTIONNEMENT					
6248	Transport scolaire	- 1 300,00 €	708	Produits des activités annexes	480,00 €
TOTAL CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		- 1 300,00 €	TOTAL CHAPITRE 70 VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES		480,00 €
64111	Rémunération principale	880,00 €			
6453	Cotisations aux caisses de retraite	900,00 €			
TOTAL CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL		1 780,00 €	TOTAL CHAPITRE		0,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		480,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		480,00 €

- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour procéder aux ajustements indiqués ci-dessus ;
- **DE PRENDRE EN COMPTE** ces ajustements dans le budget de l'année en cours ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le responsable de la trésorerie de Murat.

Rapport n°21 – Délibération n°2021CC-231 : Maison des services et du tourisme d'Allanche – Régie d'avance et de recettes : convention entre Hautes Terres Communauté et Hautes Terres Tourisme relative à l'encaissement et au reversement de recettes

Rapporteur : Xavier FURNAL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la convention ci-annexée entre Hautes Terres Communauté et Hautes Terres Tourisme relative à l'encaissement et au reversement des recettes au sein de la maison de services et du tourisme d'Allanche par Hautes Terres Tourisme à Hautes Terres Communauté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires ;
- **DE PRENDRE EN COMPTE** les recettes et les intégrer dans le budget 2022 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

PÔLE DÉVELOPPEMENT, AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Rapport n°22 – Délibération n°2021CC-232 : Définition d'un cadre stratégique de développement touristique 2022-2024

Rapporteurs : Didier ACHALME, Gilles CHABRIER et Arnaud BRUZAT (Directeur de l'Office de Tourisme)

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le cadre stratégique de développement touristique 2022-2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte pour la mise en œuvre de la présente décision ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°23 – Délibération n°2021CC-233 : Révision des statuts de l'EPIC Hautes Terres Tourisme

Rapporteurs : Didier ACHALME, Gilles CHABRIER et Arnaud BRUZAT (Directeur de l'Office de Tourisme)

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** les nouveaux statuts de l'EPIC Office de tourisme Hautes Terres Tourisme annexés à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte pour la mise en œuvre de la présente décision ;

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°24 – Délibération n°2021CC-234 : Convention d'objectifs et de moyens entre Hautes Terres Communauté et Hautes Terres Tourisme

Rapporteurs : Didier ACHALME, Gilles CHABRIER et Arnaud BRUZAT (Directeur de l'Office de Tourisme)

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 ci-annexée entre Hautes Terres Communauté et Hautes Terres Tourisme ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte pour la mise en œuvre de la présente décision ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°25 – Délibération n°2021CC-235 : Attribution de l'aide aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente – Monsieur Alexandre BAPTISTA – Hôtel des voyageurs

Rapporteur : Gilles CHABRIER

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une aide, d'un montant de 1 298,60 € à Monsieur Alexandre BAPTISTA pour les investissements de modernisation du matériel de cuisine à l'Hôtel des Voyageurs de Ferrières-Saint-Mary, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif d'aides aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant :
 - Dépenses éligibles : 12 986 €
 - Aides Publiques :
 - Région – 20 % : 2 597,20 €
 - Hautes Terres Communauté – 10 % : 1 298,60 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de ces aides ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à verser ces aides sur présentation des pièces justificatives ;
- **D'IMPUTER** au compte 13141 Communes membres du GFP le cofinancement de la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mandater le paiement des parts communales et intercommunales au compte 20442 Subventions d'équipement en nature – Personnes de droit privé ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°26 – Délibération n°2021CC-236 : Attribution de l'aide aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente – Monsieur Luc MAGNAC – Le Schuss

Rapporteur : Gilles CHABRIER

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D’APPROUVER** l’attribution d’une aide, d’un montant de 3 077,87€ à Monsieur Luc MAGNAC pour l’aménagement de la terrasse et l’achat de matériel de cuisine pour le restaurant Le Schuss à Laveissière – Le Lioran, sous réserve de l’attribution de l’aide régionale dans le cadre du dispositif d’aides aux petites entreprises du commerce et de l’artisanat avec point de vente ;
- **D’APPROUVER** le plan de financement suivant :
 - Dépenses éligibles : 30 778,65 €
 - Aides Publiques :
 - Région – 20 % : 6 155,73 €
 - Hautes Terres Communauté – 10 % : 3 077,87 €
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l’attribution de ces aides ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à verser ces aides sur présentation des pièces justificatives ;
- **D’IMPUTER** au compte 13141 Communes membres du GFP le cofinancement de la commune ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à mandater le paiement des parts communales et intercommunales au compte 20442 Subventions d’équipement en nature – Personnes de droit privé ;
- **D’ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°27 – Délibération n°2021CC-237 : Attribution de l’aide aux petites entreprises du commerce et de l’artisanat avec point de vente – Monsieur et Madame Pascal et Sophie BERTHOU – Auberge de Chalet

Rapporteur : Gilles CHABRIER

Le Conseil communautaire, ouï l’exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D’APPROUVER** l’attribution d’une aide, d’un montant de 5 000 € à Monsieur et Madame Pascal et Sophie BERTHOU pour les investissements de modernisation du matériel de cuisine, et de la terrasse de l’Auberge de Chalet à Massiac, sous réserve de l’attribution de l’aide régionale dans le cadre du dispositif d’aides aux petites entreprises du commerce et de l’artisanat avec point de vente ;
- **D’APPROUVER** le plan de financement suivant :
 - Dépenses éligibles : 50 000 €
 - Aides Publiques :
 - Région – 20 % : 10 000 €
 - Hautes Terres Communauté – 10 % : 5 000 €
 - Mairie de Massiac – 10 % : 5 000 €
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l’attribution de ces aides ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à verser ces aides sur présentation des pièces justificatives ;
- **D’AUTORISER** le cas échéant Monsieur le Président à appeler le cofinancement de la commune de Massiac à hauteur de 10 % correspondant à la part de subvention communale ;
- **D’IMPUTER** au compte 13141 Communes membres du GFP le cofinancement de la commune ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à mandater le paiement des parts communales et intercommunales au compte 20442 Subventions d’équipement en nature – Personnes de droit privé ;
- **D’ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport complémentaire n°1 – Délibération n°2021CC-238 : Avenant de prolongation à la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par la Région Auvergne Rhône-Alpes

Rapporteur : Gilles CHABRIER

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'avenant à la « convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises » par la Région Auvergne Rhône-Alpes ci-annexé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer cet avenant ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°28 – Délibération n°2021CC-239 : Attribution de l'aide économique en cofinancement du dispositif LEADER – Auberge de Chalet

Rapporteur : Gilles CHABRIER

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une aide, d'un montant de 6 000 €, représentant 8 % de la dépense éligible, à l'Auberge de Chalet, restaurant à Massiac, pour le projet de « Rénovation et modernisation du restaurant l'Auberge de Chalet », sous réserve de l'attribution de l'aide LEADER, dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;
- **D'INSCRIRE** la dépense au budget, opération 192 aide aux entreprises, compte 20421 « subvention d'équipement versée aux privés » ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°29 – Délibération n°2021CC-240 : Attribution de l'aide économique en cofinancement du dispositif LEADER – Au Macaron de Massiac

Rapporteur : Gilles CHABRIER

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une aide, d'un montant de 2 081,80 € à la boulangerie « Au Macaron de Massiac », pour son projet d'acquisition d'un véhicule de tournée et d'une chambre de fermentation pour développer l'activité, sous réserve de l'attribution de l'aide LEADER dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;
- **D'INSCRIRE** la dépense au budget, opération 192 aide aux entreprises, compte 20421 « subvention d'équipement versée aux privés » ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°30 – Délibération n°2021CC-241 : Zone d'activité du Martinet – Adoption du compte-rendu annuel d'activité 2020 à la collectivité

Rapporteur : Gilles CHABRIER

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte-rendu annuel ci-annexé pour l'exercice 2020 de l'opération du Martinet ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°31 – Délibération n°2021CC-242 : Classement de la voie d'accès de la zone d'activités « Les Canals » à Neussargues en Pinatelle dans la voirie d'intérêt communautaire

Rapporteur : Gilles CHABRIER

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le classement de la voie d'accès à la zone d'activités « Les Canals » à Neussargues en Pinatelle, située sur la parcelle ZO133, dans le domaine public en tant que voirie d'intérêt communautaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°32 – Délibération n°2021CC-243 : Classement de la voie d'accès de la zone d'activités « Le Colombier » à Massiac dans la voirie d'intérêt communautaire

Rapporteur : Gilles CHABRIER

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le classement de la voie d'accès à la zone d'activités « Le Colombier » désignée « Albert Vinatier » à Massiac, située sur les parcelles ZH66 et ZH67, dans le domaine public en tant que voirie d'intérêt communautaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°33 – Délibération n°2021CC-244 : Accord de principe en faveur de la création d'un Syndicat EPAGE à l'échelle du bassin versant de la Dordogne amont et de la Rhue

Rapporteur : Pierrick ROCHE

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **DECIDE** de se positionner sur le principe du scénario n°2 à savoir la création d'un syndicat mixte de rivière et labellisation EPAGE pour l'exercice de la compétence GEMAPI par le biais d'une délégation

à l'échelle des bassins versants sources de la Dordogne Amont et Rhue pour l'échéance du 1^{er} janvier 2023 ;

- **DE VALIDER** l'engagement des études de préfiguration de la mise en œuvre de ce scénario afin de disposer des éléments juridiques, administratifs, organisationnels, financiers, nécessaires au positionnement définitif ;
- **DE NOTIFIER** cette décision aux membres des ententes intercommunales concernées et au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ;
- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°34 – Délibération n°2021CC-245 : Contrat territorial du Haut-Allier – Approbation de la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage au Syndicat mixte d'aménagement de l'Allier (SMAA)

Rapporteur : Pierrick ROCHE

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SMAA tel qu'annexé afin d'assurer la mise en œuvre du diagnostic des masses d'eau Céroux et Avesne pour le compte de Hautes Terres Communauté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- **D'ACCORDER** une participation financière au SMAA, d'un montant maximal de 1 376,92 € ;
- **DE DESIGNER** Monsieur Pierrick ROCHE, Vice-Président en charge de la transition énergétique et de l'environnement, comme représentant de Hautes Terres Communauté au sein du COPIL du Contrat Territorial Haut-Allier ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget primitif 2022 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°35 – Délibération n°2021CC-246 : Espaces naturels sensibles – adoption d'une convention de mise à disposition de service avec le SIGAL

Rapporteur : Pierrick ROCHE

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SMAA tel qu'annexé afin d'assurer la mise en œuvre du diagnostic des masses d'eau Céroux et Avesne pour le compte de Hautes Terres Communauté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- **D'ACCORDER** une participation financière au SMAA, d'un montant maximal de 1 376,92 € ;
- **DE DESIGNER** Monsieur Pierrick ROCHE, Vice-Président en charge de la transition énergétique et de l'environnement, comme représentant de Hautes Terres Communauté au sein du COPIL du Contrat Territorial Haut-Allier ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget primitif 2022 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

PÔLE SERVICES À LA POPULATION

Rapport n°36 – Délibération n°2021CC-247 : Mobilité – convention de délégation de compétences entre la Région Auvergne – Rhône-Alpes et Hautes Terres Communauté

Rapporteur : Éric VIALA

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le projet de convention de délégation de compétence entre la Région Auvergne – Rhône-Alpes et Hautes Terres Communauté telle que présentée en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer cette convention et effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget primitif 2022 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°37 – Délibération n°2021CC-248 : Tarification de la navette touristique Le Lioran – Prat-de-Bouc

Rapporteur : Gilles CHABRIER

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la création d'un service de transport saisonnier à titre expérimental entre le Lioran et Prat-de-Bouc pour l'année 2022 ;
- **DE FIXER** le tarif unique de 1.50 € par personne pour un trajet payable à l'entrée dans le bus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires ;
- **DE PRENDRE EN COMPTE** les dépenses et les recettes et les intégrer dans le budget 2022 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°38 – Délibération n°2021CC-249 : Marché public de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en Maison des services à Massiac – Avenant n°4 au lot n°13

Rapporteur : Didier ACHALME

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** les modifications suivantes pour le lot n°13 dans le cadre des travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en Maison des services à Massiac :

Entreprise	Lot	Motif	Montant marché en cours (HT)	Montant avenant n°4 (HT)	Montant marché final (HT)
SARL VILLARET	N°13 – Chauffage – plomberie – sanitaire – ventilation	Ajustement fonctionnement bâtiment dû à l'accueil office de tourisme	89 086,43 €	+ 4 096,38 €	93 182,81 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget primitif 2021 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°39 – Délibération n°2021CC-250 : Marché public de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en Maison des services à Massiac – Avenant n°3

Rapporteur : Didier ACHALME

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la prolongation de la durée du marché de maîtrise d'œuvre jusqu'au 30 avril 2022 au titre de ses missions prévues dans la tranche conditionnelle 1 (PRO – ACT – EXE – DET – AOR) ;
- **D'APPROUVER** la modification n°3 suivante dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en Maison des services à Massiac :

Entreprise	Montant marché en cours (HT)	Montant avenant n°3 (HT)	Montant total du marché (HT)	%
ATELIER DU ROUGET	105 912 €	+ 9 540 €	115 452 €	+ 9,01 %

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°40 – Délibération n°2021CC-251 : Marché public de travaux pour la création d'une Maison des services et du tourisme à Allanche – Avenants aux lots n°6, n°11 et n°12

Rapporteur : Didier ACHALME

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** les modifications suivantes pour les lots n°6, n°11 et n°12 dans le cadre des travaux pour la création d'une Maison des services et du tourisme à Allanche :

Entreprise	Lot	Motif	Montant marché en cours (HT)	Montant avenant (HT)	Montant marché final (HT)
SAS MENUISERIE DE LA FLORIZANE	N°6 – Menuiseries intérieures	Pose de portes supplémentaires et d'une boîte aux lettres	34 043,47 €	+ 1 946 €	35 989,47 €
SAS TARDIEU	N°11 – Chauffage, plomberie, sanitaire, ventilation	Suppression de la climatisation salles de réunion et ajout d'un radiateur	94 733,44 €	+ 4 302,33 €	99 035,77 €
SAS TARDIEU	N°12 - Electricité – courants forts – courants faibles – alarme incendie	Modifications des plans de l'espace scénographie	109 759,09 €	+ 3 420 €	113 179,09 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget primitif 2021 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°41 – Délibération n°2021CC-252 : Convention-cadre de partenariat et de financement du projet Bricobus solidaire 2022-2023

Rapporteur : Didier ACHALME

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **DE PARTICIPER** au financement du Bricobus Solidaire à compter du 1^{er} janvier 2022, à hauteur de 4 500 € ;
- **D'INSCRIRE** au budget principal 2022 et 2023 les dépenses correspondantes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention cadre de partenariat ci-annexée et de financement du projet « Bricobus solidaire 2022-2023 » ainsi que les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

PLANIFICATION – URBANISME

Rapport n°42 – Délibération n°2021CC-253 : Instruction des autorisations d'urbanisme – Avenant n°2 à la convention de prestation de services conclue avec Saint-Flour Communauté

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°2, annexé à la présente délibération, à la convention de prestations de services entre Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté, reportant le terme de cette convention au 30 juin 2022 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant au nom de Hautes Terres Communauté et d'engager les dépenses afférentes ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°43 – Délibération n°2021CC-254 : Instruction des autorisations d'urbanisme – Principe de création d'un service commun avec les communes volontaires

Rapporteur : Gilles CHABRIER

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le principe de création d'un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme en dehors de tout transfert de compétence, sur le fondement de l'article L. 5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les communes membres dotées d'un document d'urbanisme sur leur volonté de bénéficier du service ;
- **DE PROCEDER** à la rédaction d'une convention fixant les modalités d'organisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme à intervenir entre Hautes Terres Communauté et les communes compétente en matière d'urbanisme ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°44 – Délibération n°2021CC-255 : Attribution du marché public pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) avec programmation pluriannuelle – Autorisation d'ouverture de programme / crédit de paiement

Rapporteur : Gilles CHABRIER

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'ATTRIBUER** le marché public relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) aux prestataires suivants :

	Prestataire	Prix en € HT
Lot n° 1 : Elaboration et animation du PLUi	Groupement SARL Campus Développement et SCOP ARL Cabinet ECTARE – 63 800 Cournon d'Auvergne	259 350 €
Lot n°2 : Analyse agricole	Chambre d'Agriculture du Cantal – 15 000 Aurillac	30 830 €
Lot n°3 : Assistance juridique	SELARL Cabinet Éric Landot et Associés – 75 014 Paris	27 800 €
TOTAL :		317 980 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à l'attribution du marché et à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'APPROUVER** l'ouverture de l'autorisation de programme crédits de paiements (AP / CP) indiquée ci-dessous :

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2021-190	Elaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal	317 980 € HT soit 381 576 € TTC	101 130 € HT soit 121 356 € TTC	55 350 € HT soit 66 420 € TTC	161 500 € HT soit 193 800 € TTC

- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au budget principal opération 190 – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, chapitre 20 – Immobilisations incorporelles article 202 Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre ;
- **DE PRECISER QUE** ces dépenses seront financées par la Dotation Globale Décentralisée, le FCTVA et l'autofinancement ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport complémentaire n°2 – Délibération n°2021CC-256 : Avis sur le projet de création de la carrière « Les Gravelles » à Massiac

Rapporteur : Didier ACHALME

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D’APPROUVER** le fait de se prononcer sur le projet conformément à l’article R.181-38 du Code de l’environnement ;
- **DE DONNER** un avis favorable à la demande d’autorisation environnementale déposée par la société CYMARO pour l’exploitation d’une carrière de roches massives au lieu-dit « Les Gravilles » sur le territoire de la commune de Massiac ;
- **D’ADRESSER** une copie de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal ;
- **D’ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°45 – Délibération n°2021CC-257 : Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du plan local d’urbanisme de la commune de Massiac et définition des modalités de la concertation

Rapporteur : Gilles CHABRIER

Le Conseil communautaire, ouï l’exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **DE PRESCRIRE** la déclaration de projet numéro 1 emportant mise en compatibilité du plan local d’urbanisme de la commune de Massiac ;
- **DE DÉFINIR** les modalités de concertations préalables suivantes :
 - Mise à disposition du public d’un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, au siège de Hautes Terres Communauté et en mairie de Massiac, aux jours et heures habituels d’ouverture au public ;
 - Réalisation d’un article à diffuser sur le site internet de Hautes Terres Communauté et à joindre avec les registres de concertation ;
- **D’AUTORISER** le Président à signer tout acte en lien avec la présente délibération ;
- **D’AUTORISER** le Président à engager les démarches et procédures de consultation requises pour l’évolution du plan local d’urbanisme de la commune de Massiac ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre les mesures de publicité suivante :
 - Affichage au siège de Hautes Terres Communauté et à la mairie de Massiac pendant un mois ;
 - Mention de l’affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- **D’ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

PÔLE ENFANCE JEUNESSE CULTURE

Rapport n°46 – Délibération n°2021CC-258 : Signature de la Convention territoriale globale (CTG)

Rapporteur : Éric JOB

Le Conseil communautaire, ouï l’exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D’APPROUVER** le projet de convention ci-annexé entre Hautes Terres Communauté et l’ensemble des signataires de la convention territoriale globale (CTG) ;
- **D’APPROUVER** le diagnostic de territoire ainsi que le plan d’actions de la CTG présenté sous forme de fiches-actions ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

PÔLE SERVICES TECHNIQUES

Rapport n°47 – Délibération n°2021CC-259 : Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public – ensemble immobilier rue du 19 mars 1962 à Allanche (espace vert)

Rapporteur : Philippe ROSSEEL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le projet de convention entre Hautes Terres Communauté et la commune d'Allanche d'une mise à disposition de l'espace vert situé à l'arrière de l'entrée principale du bâtiment de la maison des services, 9 rue des Forgerons 15 160 Allanche, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ;
- **DE L'AUTORISER** à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport n°48 – Délibération n°2021CC-260 : Acquisition d'un porteur poids-lourd équipé d'une benne à ordures ménagères

Rapporteur : Philippe ROSSEEL

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **DE RETENIR** la proposition de l'UGAP d'un montant de 245 412,68 € TTC dans le cadre de l'acquisition d'un porteur poids-lourd équipé d'une benne pour le service de la collecte des ordures ménagères ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget primitif 2021 « déchets ménagers » opération 161 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport complémentaire n°3 – Délibération n°2021CC-261 : Signature de l'avenant n°1 au Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Rapporteur : Djuwan ARMANDET

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la signature de l'avenant n°1 au CRTE ;
- **DE VALIDER** les éléments constituant l'avenant n°1 au Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) comme ci-annexés, à savoir une annexe financière des projets conventionnés pour 2021, une

priorisation de la sanctuarisation des crédits DSIL-contrat de ruralité des années précédentes des projets qui seraient dans « l'esprit CRTE », et d'une précision concernant les futurs projets qui seront conventionnés dans le CRTE les prochaines années ;

- **D'APPROUVER** le principe du recrutement d'un chef de projet CRTE chargé de suivre la coordination du dispositif à temps complet pour une durée de deux ans sous réserve de bénéficier du soutien de l'Etat ;
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'Etat de 40 000 € (20 000 € par an) pour le financement de ce poste ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Rapport complémentaire n°4 – Délibération n°2021CC-262 : Création d'un emploi non permanent – contrat de projet : Chef(fe) de projet CRTE

Rapporteur : Djuwan ARMANDET

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 36
Pour : 46

Procurations : 10
Abstention : 0

Votants : 46
Contre : 0

- **DE CREER** un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique A afin de mener à bien la coordination et l'animation du dispositif Contrat de Relance et Transition Ecologique (CRTE) pour une durée de 2 ans. Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir : pilotage du CRTE. A défaut le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée.
Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.
- **DE RECRUTER** un agent contractuel qui devra justifier d'un diplôme de l'enseignement supérieur : formation en développement local et/ou aménagement du territoire, demandée ou d'une expérience professionnelle sur un poste similaire dans le secteur du développement local et/ou aménagement du territoire. L'agent assurera les fonctions de chef(fe) de projet « CRTE », à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures.
- **DE FIXER** le montant de la rémunération sur la grille indiciaire des attachés territoriaux, par référence à l'indice brut maxi 821, la rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience ;
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des emplois ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder au recrutement et à signer le contrat de travail ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

Le Président informe l'assemblée que le prochain Conseil communautaire aura lieu le 03 mars 2022.

L'ordre du jour étant terminé, le Président clos la séance à 23h25.

L'intégralité des délibérations peut être consultée au siège de la communauté de commune, aux horaires d'ouverture.

Vu pour être affiché le 17 décembre 2021, conformément aux prescriptions des articles L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président de Hautes Terres Communauté,



Didier ACHALME